



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 4 AVRIL 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 21 : Budget Primitif annexe assainissement 2024

Le quatre avril 2024, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-neuf mars 2024, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, Mme JARRET, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO, Mme GALLAND.

Etaient excusés :

M. TRIMAUD a donné procuration à Mme CIRON
M. LE MOEL a donné procuration à M. BOISSEAU
M. EMERIAU a donné procuration à Mme BOMBRAY
Mme CHAUVIN a donné procuration à M. NOMARI

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Objet : Budget Primitif annexe assainissement 2024

EXPOSÉ

Le Conseil Municipal, par délibération du 17 Décembre 2003, a décidé la création d'un budget annexe pour l'exploitation du service d'assainissement.

Il vous est proposé d'adopter le Budget Primitif 2024 du service assainissement de la Ville qui intègre, d'une part, les restes à réaliser et, d'autre part, les résultats reportés 2023 et s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
• Section de Fonctionnement	523 000.00 €	523 000.00 €
• Section d'Investissement	762 100.00 €	762 100.00 €

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter le Budget Primitif 2024 du service assainissement.

Les propositions sont adoptées par 29 voix
Abstentions : 4 (M. BARON, M. GAUDIN,
Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 4 avril 2024

La secrétaire de séance,



Ilona HEBERT

Le Maire,



Alain HUNAUULT

Préfecture de Loire-Atlantique

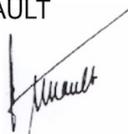
044-214400368-20240411-21-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-04-2024

Publication le : 11-04-2024

Le Maire,
Alain HUNAUULT



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

Châteaubriant, le

**Budget Annexe ASSAINISSEMENT
RESTES A RÉALISER 2023**

1- DEPENSES

Mouvement	Libellé mouvement	Nom tiers	Montant HT
	Chapitre 23 - Immobilisations corporelles		11 369,35 €
	Nature 2315 - Installations techniques		11 369,35 €
19M00065	RÉHABILI. E.U ACT/PRO R.CAMBRONN(REPORT)	ALTEREO	2 947,00
23M00048	20230401 GRANDE RUE TF	HERVE ET CIE	4 149,35
23M00151	20230401 GRANDE RUE TF	HERVE ET CIE	4 273,00
	TOTAL		11 369,35 €

2- RECETTES

Mouvement	Libellé mouvement	Nom tiers	Montant HT
	Chapitre 13 - Subventions d'investissements		
	Nature 13111 - Subventions Agence de l'Eau		148 764,00 €
20M00325	SOLDE SUBVENTION CAMBRONNE(REPORT)	AGENCE DE L EAU	46 244,00
22M00023	SUBVENTION GRIMAULT SOLDE(REPORT)	AGENCE DE L EAU	102 520,00
	TOTAL		148 764,00 €

EXCEDENT SUR RESTES A REALISER 2023	137 394,65 €
--	---------------------

Fait à Chateaubriant le :

31/12/2023

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Rudy BOISSEAU



Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20240411-21-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11-04-2024

Publication le : 11-04-2024

Le Maire,
Alain HUNAUULT

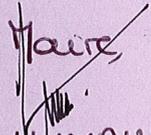


Mis en ligne le 12/04/2024

Hôtel de Ville - B.P. 189 - 44146 Châteaubriant cedex
Tél. 02 40 81 02 32 - Site internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 29
 Nombre de suffrages exprimés : 33
 VOTES :
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstentions : 4

Le Maire,

Alain HUNAUT

Date de convocation : 29 mars 2024.

Présenté par (1), **N. Alain HUNAUT, Maire**
 A le **Châteaubriant le 4 avril 2024**
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le **Châteaubriant le 4 avril 2024**
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

N. le Maire 11 avril 2024

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le **11 avril 2024**

A, le
Châteaubriant le 4 avril 2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant :
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

M. HUNAUT

Mme CIRON

M. BOISSEAU

Mme BOMBRAY

M. NOMARI

Mme SONNET

M. MARSOLLIER

Mme BOURDAIS

M. PADIOLEAU

Mme BOURDEL

M. GICQUEL

Mme GITEAU

M. FLATET

M. AMIOUNI

M. TRIMAUD

Mme JARRET

M. LE MOEL

M. KESKIN

Mme PAYET

Mme DEGRE

M. SINENBERG

M. EMERIAU

M. BEASSE

Mme CHAUVIN

Préfecture de Loire-Atlantique

Mme HEBERT
 044-214400368-20240411-21-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11-04-2024

Mme LEGRAIS-OZBERK
 Publication le : 11-04-2024

Le Maire,
Alain HUNAUT

